

OBJET	UNITE TARIFAIRE	TARIFS 2025	TARIFS 2026	DATE D'EFFET	ACTE
<p>DIRECTION DES RELATIONS EXTERIEURES – actions de quartier, commerce, artisanat</p>				A compter du 01/01/2026	Délibération n° 1.8 du 8 décembre 2025
<p>Les présents tarifs demeurent applicables tant qu'ils n'ont pas été modifiés ou supprimés</p>					
<p>BRADERIE</p>					
<p>. Commerçants sédentaires</p>	le ml	14,00 €	14,00 €		
<p>. Commerçants non sédentaires</p>	le ml	21,60 €	21,60 €		
<p>DROITS D'INSTALLATION DE MANEGES (Hors fêtes foraines)</p>					
<p>. Manège (sans fourniture courant électrique)</p>	par m²/par an	78,40 €	78,40 €		
<p>. Manège (compris fourniture courant électrique)</p>	par m²/par jour	0,52 €	0,52 €		
<p>REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – A BUT COMMERCIAL</p>					
<p>. Vide-greniers</p>	le ml/manifestation	4,50 €	4,50 €		
<p>. Hors vide-grenier : Place Travot, Carré des Toiles, Place Rougé, Arcades Rougé</p>	le m²/manifestation	112,00 €	112,00 €		
<p>. Hors vide-grenier : autres lieux (un forfait minimum de 15,30 € s'applique)</p>	par m²/par jour	1,30 €	1,30 €		
<p>. Exposition ponctuelle à caractère commercial ou publicitaire (hors marché)</p>	par m²/par jour	1,90 €	1,90 €		
<p>. Journée commerciale (étalage devant les commerces)</p>	par ml/jour	2,00 €	2,00 €		
<p>. Vente sur le circuit de la fête du carnaval : stand</p>	par mètre	23,00 €	23,00 €		
<p>Pour les manifestations, hors animations commerciales, organisées Place Travot, Carré des Toiles, Place Rougé, Esplanade de l'Hôtel de Ville</p>	le m²/jour	2,30 €	2,30 €		
<p>Activités à des fins économiques dans le cadre d'une manifestation organisée sur le domaine public</p>	par jour par emplacement	23,00 €	23,00 €		
<p>EXONERATIONS</p>					
<p>Les associations à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général sont exonérées</p>					
<p>du paiement des redevances de location et d'occupation du domaine public</p>					